

## Délibération 2026/23

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis BOUISSON, Maire.

Date de la convocation : 29 avril 2026

Membres :

- |                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| - En exercice : 15 | Pour : 15       |
| - Présents : 14    | Contre : 0      |
| - Votants : 15     | Abstentions : 0 |

Présents :

Mesdames Françoise BERTHO, Stéphanie FÉRIOT, Chantal MASSENOT, Geneviève NOBLET, Valérie PERRON, Sylvie SUREAU, Kelly TAMBOURAN et Messieurs Alexis BOURSE, Christophe GERVOT, Lionel MORICE, Arnaud RIALLAND, Jordan RICHEUX, Eric WINCKELMULLER.

Pouvoir : Marylène BIZEUL à Chantal MASSENOT

Secrétaire de séance : Geneviève NOBLET

**Objet : Vote des comptes financiers uniques 2025**

*Budget Principal et Budget Annexe du Port de Vieille Roche*

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Camoël ;

**Vu** le CFU 2025 de la commune de Camoël ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Reçu le 20/05/2026  
**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner procuration à l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur Régis BOUISSON a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Madame Valérie PERRON pour assurer la présidence de la séance ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 009 725.13	1 026 993.00	2 036 718.13
	Recettes réalisées	554 430.53	1 093 547.10	1 647 977.63
	Restes à réaliser	401 061.58	0.00	401 061.58
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	953 406.45	1 149 424.00	2 102 830.45
	Dépenses réalisées	477 264.62	991 247.50	1 468 512.12
	Restes à réaliser	445 546.75	0.00	445 546.75
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	77 165.91	102 299.60	179 465.51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 56 318.68	122 431.00	66 112.32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	20 847.23	224 730.60	245 577.83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 44 485.17	0.00	- 44 485.17
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 23 637.94	224 730.60	201 092.66

**BUDGET ANNEXE DU PORT DE VIEILLE ROCHE**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	14 281.66	49 000.00	63 281.66
	Recettes réalisées	10 929.84	47 563.66	58 493.50
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	92 012.13	64 981.66	156 993.79
	Dépenses réalisées	8 882.92	50 249.26	59 132.18
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	2 046.92	- 2 685.60	- 638.68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	77 730.47	15 981.66	93 712.13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit (+/-)	79 777.39	13 296.06	93 073.45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	79 777.39	13 296.06	93 073.45

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le Compte Financier Unique du Budget Principal et du Budget Annexe de la commune de Camoël,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,



Valérie PERRON,  
4<sup>ème</sup> Adjointe

Certifié Exécutoire :

- Transmis en Préfecture le
- Notifié le

Fait à Camoël, le  
Le Maire,

